



Grand Challenges Canada®  
Grands Défis Canada

## Foire aux questions (FAQ)

### SANTÉ MENTALE MONDIALE – 2<sup>E</sup> CYCLE DEMANDE DE PROPOSITIONS

Ce document répond aux questions couramment reçues par Grands Défis Canada qui se rapportent à la demande de propositions (DP) sur la santé mentale mondiale lancée le 6 octobre 2021. D'autres questions peuvent être soumises à [globalmentalhealth@grandchallenges.ca](mailto:globalmentalhealth@grandchallenges.ca).

Une FAQ mise à jour sera publiée périodiquement, jusqu'à une semaine avant la date limite de soumission de la DP, **le 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 12 h EST (17 h TUC)**.

**La dernière mise à jour de ce document date du 5 novembre 2021.**

### TABLE DES MATIÈRES

Dates limites .....	2
Domaines de sujets.....	2
Critères d'admissibilité .....	6
Financement et durée .....	10
Innovation intégrée et durabilité .....	12
Propriété intellectuelle et accès aux données.....	13
Soumission de la demande .....	14
Surveillance et évaluation .....	16
Processus d'examen.....	18
Dates limites de demande.....	19
Ressources .....	20
Questions additionnelles .....	20

## Dates limites

### 1. Quelle est la différence entre la date limite d'inscription et la date limite de soumission?

Afin de gérer les délais de traitement sur la plateforme de demande, Grands Défis Canada mettra en place un processus en deux étapes :

**Date limite d'inscription : le 23 novembre 2021 à 12 h HNE (17 h TUC).** C'est la date limite pour s'inscrire à un compte sur le portail Fluxx à <https://gcc.fluxx.io>. Il s'agit uniquement d'un accès à la plateforme de demande (si vous n'avez pas déjà un compte existant) et non d'une date limite de soumission. Une fois inscrit, vous pouvez enregistrer votre demande et y revenir avant la date limite de soumission. Toutes les demandes finales DOIVENT être soumises dans Fluxx. Si vous avez des problèmes, veuillez soumettre un billet à <https://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>

**Date limite de soumission : le 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 12 h HNE (17 h TUC).** Il s'agit de la date limite pour **SOUMETTRE** votre demande dans Fluxx. N'oubliez pas de cliquer sur « Soumettre » et vérifiez si vous recevez bien un courriel de confirmation de votre soumission avant de fermer la page. Si vous avez des problèmes avec la soumission, veuillez soumettre un billet à <https://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>

## Domaines de sujets

### 1. Quels types d'innovations sont prévus dans le cadre de l'appel à propositions mondial sur la santé mentale?

Grands Défis Canada cherche à financer des idées audacieuses qui répondent aux besoins de santé mentale des jeunes de 10 à 24 ans les plus mal desservis. Nous voulons des approches innovantes, sensibles à la culture et portant sur la communauté, pour **améliorer la connaissance de la santé mentale ou offrir des services adaptés aux jeunes** qui tiennent compte des facteurs sociaux et environnementaux complexes contribuant à la santé mentale et au bien-être des jeunes.

Les innovations doivent répondre aux besoins permanents et persistants en matière de santé mentale des jeunes les plus mal desservis. Les innovations doivent être audacieuses, novatrices, transformationnelles, accessibles aux jeunes les plus mal desservis, et avoir le potentiel d'être durables à l'échelle. Nous attendons de toutes les innovations qu'elles adoptent une approche de la santé mentale centrée sur la personne et fondée sur les droits. Les approches doivent faire participer les jeunes et des jeunes qui ont vécu des expériences d'enjeux de santé mentale devraient être impliqués dès le début.

Grands Défis Canada cherche des innovations qui mènent à **au moins un des résultats prioritaires suivants** :

- Amélioration du bien-être;
- Amélioration de la résilience psychologique;
- Amélioration de la fonctionnalité;
- Réduction de la gravité du symptôme;

Nous nous intéressons particulièrement aux innovations qui :

- visent à soutenir et à amplifier la voix des jeunes, notamment par l'utilisation de modèles entre jeunes;
- s'attaquent aux conséquences des normes de genre néfastes et prennent en compte les besoins en matière de santé mentale des personnes ayant des identités sexuelles et de genre différentes;
- soutiennent la prestation de soins de santé mentale par le biais de mécanismes de prestation non sanitaires et adaptés aux jeunes;
- rencontrent les gens là où ils se trouvent en intégrant les interventions en matière de santé mentale ou de bien-être dans les systèmes d'éducation ou d'aide sociale existants;
- utilisent avec créativité la technologie très utilisée et considérée fiable par les jeunes tout en exerçant un suivi et une évaluation rigoureux, et en mesurant les résultats des priorités.

## **2. Qui sont les utilisateurs cibles?**

Les innovations doivent bénéficier aux jeunes de 10 à 24 ans les plus mal desservis dans les pays admissibles à revenu faible ou intermédiaire énumérés à l'annexe A de la Demande de propositions.

## **3. Si mon innovation ne vise pas les utilisateurs cibles mentionnés dans la demande de propositions pour la santé mentale mondiale, puis-je quand même recevoir un financement?**

Non. Nous visons uniquement des approches innovantes, sensibles à la culture et portant sur la communauté, pour améliorer la connaissance de la santé mentale ou offrir des services adaptés aux jeunes qui tiennent compte des facteurs sociaux et environnementaux complexes contribuant à la santé mentale et au bien-être des jeunes.

Les propositions qui ne ciblent pas les jeunes de 10 à 24 ans mal desservis dans les pays admissibles à revenu faible ou intermédiaire ne seront pas prises en considération pour un financement dans le cadre de cet appel à propositions.

## **4. Les projets portant sur l'élaboration de politiques et la défense de la santé mentale sont-ils admissibles?**

Non. Les projets strictement axés sur l'élaboration de politiques en matière de santé mentale et sur la défense des droits ne sont pas admissibles, car ils ne correspondent pas

aux domaines d'intérêt et aux résultats prioritaires énumérés à la section 2.1 de la demande de propositions.

**5. L'innovation proposée peut-elle cibler la toxicomanie?**

Oui, mais l'innovation proposée doit correspondre aux principaux domaines d'intervention. La demande de propositions est axée sur les approches qui améliorent la connaissance de la santé mentale et/ou permettent de fournir des services adaptés aux jeunes qui tiennent compte des facteurs sociaux et environnementaux complexes contribuant à la santé mentale et au bien-être des jeunes.

**6. Les mesures énumérées au titre des résultats prioritaires n'incluent ni ne mentionnent les comportements suicidaires. Cela signifie-t-il que les projets ne peuvent pas porter spécifiquement sur la prévention du suicide chez les jeunes?**

Les innovations proposées axées sur la prévention du suicide chez les jeunes sont admissibles et vous pouvez mesurer les résultats liés aux comportements suicidaires. Cependant, vous devez également mesurer un ou plusieurs des résultats prioritaires énumérés dans la demande de propositions, car ces résultats sont utilisés pour définir les améliorations apportées aux conditions de vie par le Programme de santé mentale dans le monde.

**7. Les projets axés sur l'élaboration de politiques en matière de santé mentale et sur la défense des droits sont-ils admissibles?**

Non. Les projets portant strictement sur l'élaboration de politiques en matière de santé mentale et la défense des droits ne sont pas admissibles. Les innovations proposées peuvent comprendre de tels éléments, mais ceux-ci ne doivent pas constituer l'objectif principal du projet.

**8. L'innovation que je propose consiste à développer un projet en cours. Suis-je admissible au financement?**

Les innovations qui impliquent la mise en œuvre continue de programmes ne sont pas admissibles, sauf si l'innovation proposée consiste à piloter une nouvelle composante, un nouveau mode de prestation ou à adapter un programme fondé sur des preuves à une nouvelle géographie ou un nouveau contexte.

**9. Les propositions de recherche sont-elles admissibles?**

Nous ne finançons pas les projets qui sont strictement axés sur la recherche. Nous sommes à la recherche de propositions qui améliorent la connaissance de la santé mentale et/ou permettent de fournir des services adaptés aux jeunes qui tiennent compte des facteurs sociaux et environnementaux complexes contribuant à la santé mentale et au bien-être des jeunes. Les innovations proposées doivent comprendre la mise à l'essai d'une validation de principe novatrice. Les projets doivent également inclure dès le début les jeunes et les

jeunes ayant une expérience concrète de problèmes de santé mentale, ainsi que les parties prenantes. Pour être admissible, une proposition de recherche devra intégrer ces éléments.

**10. Les essais cliniques randomisés (ECR) à grande échelle font-ils partie du champ d'application de la demande de propositions ou le financement vise-t-il principalement les premières étapes du processus de développement?**

Nous ne finançons pas les innovations proposées qui sont identiques ou très similaires aux projets de démarrage que nous finançons actuellement ou que nous avons financés par le passé. Certains des facteurs que nous prenons en compte pour déterminer la similarité comprennent la population cible, le problème ou la carence traité(e), le contexte géographique et le plan d'exécution du projet.

**11. Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par « démontrer une participation importante des jeunes et des jeunes qui ont vécu des expériences d'enjeux de santé mentale devraient être impliqués dès le début? »**

Nous attendons des innovateurs qu'ils impliquent activement les jeunes et les jeunes qui ont vécu des expériences d'enjeux de santé mentale devraient être impliqués dès le début et qu'ils utilisent leurs idées pour façonner le développement et la mise en œuvre de l'innovation proposée. Il s'agit de s'assurer que votre solution est prête pour l'adoption initiale et l'adaptation ultérieure, pour un plus grand impact.

La participation sera différente pour chaque innovation. Nous attendons des demandeurs qu'ils décrivent comment la participation des jeunes et des jeunes ayant une expérience vécue est considérée comme significative dans le contexte de l'innovation proposée.

**12. Où puis-je trouver des renseignements sur les projets ayant déjà bénéficié d'une subvention de démarrage pour la santé mentale mondiale?**

Vous pouvez trouver des renseignements sur les projets antérieurs et actuels de santé mentale mondiale dans notre [base de données interrogeable](#) et [innovation santé mentale dans le monde](#).

**13. Y aura-t-il un autre appel de demandes qui s'adresse à des utilisateurs cibles autres que ceux mentionnés dans l'appel à propositions sur la santé mentale mondiale?**

À l'heure actuelle, le calendrier et le champ d'application des futures demandes de propositions n'ont pas encore été déterminés. Nous vous encourageons à consulter régulièrement notre site Web ou à vous inscrire à la [liste de diffusion sur la santé mentale mondiale](#) pour connaître les nouvelles possibilités de financement et les autres annonces de programmes.

## Critères d'admissibilité

### 1. Comment puis-je savoir si mon institution est admissible?

**SEULES** les organisations légalement constituées en société des pays énumérés à l'annexe A de la Demande de propositions ou du Canada sont habilitées à répondre à la présente demande de propositions. Pour plus d'informations sur les critères d'admissibilité, veuillez consulter la section 3.3 de la demande de propositions.

### 2. Quels sont les pays admissibles pour la mise en œuvre du projet?

**SEULS** les projets mis en œuvre dans les pays énumérés à l'annexe A de la Demande de propositions peuvent répondre à la présente demande de propositions.

### 3. Le pays de mon institution ne figure pas dans l'annexe A. Puis-je quand même présenter une demande?

Non. Si votre pays ne figure pas à l'annexe A et qu'il ne s'agit pas du Canada, vous ne pouvez pas présenter de demande.

### 4. Peut-il y avoir plus d'un pays de mise en œuvre?

Oui, il peut y avoir plus d'un pays de mise en œuvre pour une innovation proposée, à condition que chaque pays soit admissible conformément à l'annexe A de la demande de propositions. Veuillez noter que le montant de la subvention reste plafonné à 250 000 dollars canadiens par demande, et que vous devez expliquer la pertinence de la mise en œuvre de votre projet dans plusieurs pays au stade de la validation de principe et démontrer comment le projet sera réalisable dans le plan d'exécution du projet de la demande.

### 5. Comment définissez-vous les organisations dirigées par des jeunes?

Pour qu'une organisation soit considérée comme étant menée par des jeunes, cinquante pour cent (50 %) ou plus des personnes occupant ses postes de direction clés doivent être âgés de 35 ans ou moins.

### 6. Comment définissez-vous les projets dirigés par des jeunes?

Les projets pour lesquels cinquante pour cent (50 %) ou plus du personnel clé sont des jeunes âgés de 35 ans ou moins.

### 7. Les organisations dirigées par des jeunes sont-elles les seules à pouvoir présenter une demande?

Les organisations non dirigées par des jeunes peuvent poser leur demande si les critères d'admissibilité sont respectés. Toutefois, la priorité sera donnée aux organisations dirigées

par des jeunes. L'ordre de priorité sera déterminé en fonction du nombre de candidatures de bonne qualité reçues.

**8. Les projets soumis doivent-ils travailler avec l'ensemble de la tranche d'âge des 10-24 ans ou le projet serait-il toujours éligible s'il se concentrait sur un sous-ensemble de cette tranche d'âge?**

Votre demande sera toujours admissible si vous travaillez avec des jeunes qui appartiennent à un sous-ensemble de la tranche d'âge spécifiée.

**9. Ai-je besoin de cofinancement?**

Non. Cependant, tous les demandeurs retenus sont encouragés à commencer à obtenir un cofinancement pendant la phase de validation du concept afin de mieux positionner leur innovation pour la mise à l'échelle, car cela deviendra une exigence si votre innovation est invitée à demander un financement de transition vers l'échelle.

**10. Dois-je être citoyen ou résident permanent du pays à partir duquel je présente ma demande?**

Non. Les subventions ne sont pas accordées en fonction de la citoyenneté ou de la nationalité. Il n'est pas nécessaire d'être citoyen ou résident permanent du pays par lequel vous présentez votre demande. Cependant, vous devez être affilié à une institution dans un pays admissible.

**11. Qu'est-ce qu'une institution admissible pour recevoir une subvention?**

Les institutions admissibles comprennent les établissements universitaires, les organismes de recherche publics et privés, les organisations sans but lucratif, les sociétés à but lucratif, les sociétés à responsabilité limitée (SARL) ou d'autres entités reconnues capables de soutenir les activités proposées, d'administrer les subventions et qui sont légalement constituées dans une juridiction éligible (annexe A de la demande de proposition).

GCC ne finance PAS les individus, les entreprises individuelles, les partenariats, les fiducies non constituées en société, ou toute entité qui n'a pas la capacité juridique de conclure un contrat.

**12. Concernant l'admissibilité, que signifie le terme « légalement constitué »?**

La signification de « légalement constitué » varie selon les régions. Il incombe à chaque demandeur de comprendre comment cela s'applique à sa région.

En général, « légalement constituée » signifie que l'entité est constituée en tant que personne morale à part entière, ayant une identité juridique séparée et distincte. Par exemple, l'enregistrement local d'un organisme international à but non lucratif ne répondrait pas à cette condition d'admissibilité. Toutefois, une fiducie ou une société de personnes

constituée en société (parfois une société à responsabilité limitée dans certaines régions) serait admissible.

Bien que cette exigence soit examinée au cours de l'examen d'admissibilité, Grands Défis Canada effectuera également une vérification plus approfondie de ce critère au cours du processus de négociation des projets sélectionnés.

**13. Mon organisation est en train de se constituer en société; sommes-nous encore admissibles?**

Les institutions doivent être légalement constituées en société au moment de la notification du statut de la subvention en avril 2022. Au-delà de cette date, il n'y a pas de marge de manœuvre, car nous ne pourrions pas entamer de négociations si votre institution n'est pas légalement constituée.

**14. Les institutions indiennes ont-elles besoin d'obtenir l'approbation de la FCRA (loi sur les contributions étrangères) pour présenter une demande?**

Oui, les institutions indiennes doivent détenir une preuve d'approbation ou d'exemption de la FCRA au moment de la demande.

**15. Je souhaite obtenir plus de précisions concernant la définition de la constitution en société d'une entité dans un pays à revenu faible ou intermédiaire. Je fais partie d'une organisation internationale à but non lucratif et j'aimerais soumettre une demande. Bien que le PRFI soit inclus dans la DP et que nous ayons un bureau local, le siège social ne se trouve pas dans un pays admissible.**

La signification de « légalement constitué en société » varie selon les pays. Il est de la responsabilité de chaque candidat de comprendre de quelle manière cette notion s'applique à son propre pays. En général, cependant, « légalement constitué en société » signifie que l'entité est constituée en tant que personne morale distincte, ayant une identité juridique séparée et distincte capable de conclure des contrats. Si votre ONG internationale a des bureaux locaux/des succursales qui sont légalement constitués dans les pays admissibles, vous pouvez soumettre une demande à partir du bureau du pays admissible. Cependant, si votre organisation est légalement constituée dans un pays non admissible et qu'elle détient la permission d'opérer dans un PRFI admissible, elle ne satisfait pas à nos critères d'admissibilité. Vous pouvez envisager de collaborer avec une organisation locale qui satisfait aux critères d'admissibilité et qui peut présenter une demande à titre de candidat principal.

**16. Une ONG internationale travaillant dans les pays énumérés à l'annexe A serait-elle admissible?**

Les demandeurs de la liste des pays énumérés à l'annexe A ou les demandeurs du Canada mettant en œuvre dans les pays énumérés à l'annexe A sont admissibles. Si votre ONG



internationale a des bureaux locaux/succursales qui sont légalement constitués dans les pays éligibles, vous pouvez soumettre une demande à partir du bureau du pays admissible.

**17. Les institutions canadiennes qui soumettent une demande ont-elles un avantage par rapport aux soumissions provenant de pays à revenu faible ou intermédiaire qui n'ont pas de collaboration avec des pays à revenu élevé?**

Les institutions canadiennes n'auront pas d'avantage comparatif. Toutes les demandes seront soumises au même processus de sélection et d'examen décrit à la section 3.3 de la demande de propositions.

**18. Pourquoi les organisations multilatérales telles que les Nations Unies ne peuvent-elles pas répondre à cet appel à propositions?**

Sur la base de l'expérience passée, Grands Défis Canada a constaté que les organisations multilatérales telles que les Nations Unies (ONU) sont généralement incapables d'accepter les conditions de notre accord de subvention. Nous recommandons vivement à ces organisations de faire leur demande par l'intermédiaire d'une organisation partenaire locale éligible, le personnel du bureau de l'ONU agissant en tant que collaborateur sur le projet.

**19. Une institution peut-elle soumettre plus d'une proposition?**

Oui. Une institution peut soumettre plusieurs demandes. Pour que plusieurs demandes d'une même institution soient prises en compte, chaque demande doit mentionner un chef de projet différent et chaque chef de projet doit s'inscrire pour obtenir son propre compte sur le portail Fluxx.

**20. Un demandeur peut-il soumettre plus d'une proposition?**

Non. Un chef de projet ne peut être inscrit que sur une seule demande.

**21. Un chef de projet financé lors du premier tour du programme la santé mentale dans le monde peut-il soumettre une autre demande?**

Les chefs de projet financés dans le cadre de la première série de la programme la santé mentale dans le monde ne peuvent pas soumettre une demande pour la deuxième série, à moins que leur projet précédent ne soit terminé. Cependant, les institutions actuellement financées dans le cadre de la première série peuvent présenter une demande (si tous les critères d'éligibilité sont remplis) avec un chef de projet différent.

**22. J'ai présenté une demande dans le cadre de la première ronde, mais elle n'a pas été retenue. Puis-je soumettre la même proposition pour la deuxième ronde?**

Oui, vous pouvez présenter la même proposition que celle de la première ronde, à condition que l'innovation proposée corresponde au champ d'application de la demande de propositions et que vous répondiez aux critères d'admissibilité.

**23. Dois-je avoir une scolarité particulière pour être admissible?**

Non. Cette demande de propositions est ouverte à tous, indépendamment de l'âge ou de la scolarité. Le chef de projet et l'équipe doivent avoir les compétences nécessaires pour mener à bien les activités proposées dans le cadre de l'innovation et administrer la subvention.

**24. Ai-je besoin d'un collaborateur local?**

Non. Si l'institution n'est pas basée dans le pays dans lequel l'innovation sera mise en œuvre, la collaboration avec un partenaire local est avantageuse et encouragée, mais pas obligatoire.

**25. Grands Défis Canada peut-il m'aider à trouver un collaborateur?**

Non. C'est à vous de trouver des collaborateurs. Les demandeurs peuvent chercher des collaborateurs en se joignant au groupe [LinkedIn de l'innovation de la santé mondiale](#).

**26. Un groupe de personnes ou un réseau peut-il soumettre une proposition ensemble avec un ou plusieurs co-candidats (par exemple, en tant que consortium)?**

Bien que la collaboration soit encouragée, les propositions ne peuvent compter qu'un seul candidat principal et chef de projet. Il ne peut y avoir de co-chefs de projet. Un espace est prévu dans la section « Renseignements sur le candidat » du formulaire de candidature pour énumérer les membres de l'équipe et/ou les collaborateurs.

## **Financement et durée**

**1. Quel est le montant total du financement de la subvention?**

Le montant peut aller jusqu'à 250 000 CAD.

**2. Y a-t-il un montant minimum de financement pour lequel les demandes peuvent être déposées?**

Il n'y a pas de montant minimum, mais nous nous attendons à ce que les subventions de démarrage soient d'environ 250 000 CAD pour atteindre les objectifs et les résultats prioritaires décrits dans la demande de propositions.

**3. Quelle est la durée de la subvention?**

Le délai pour élaborer et tester l'innovation proposée est de 18 ou 24 mois.

**4. Combien de projets seront financés au cours de ce cycle?**

En supposant un nombre suffisant de demandes, environ 20 projets seront financés.

**5. L'appel porte-t-il sur un financement remboursable ou non remboursable?**

Le type de financement fourni est une subvention.

**6. Avez-vous des options pour des projets de transition vers l'échelle plus importants, qui sont de plus longue durée et offrent un montant de financement plus élevé?**

Santé mentale mondiale finance des projets de transition vers l'échelle, mais cette demande de propositions vise à financer des projets de démarrage qui testent une preuve de concept. La demande de propositions pour les projets de transition vers l'échelle est actuellement ouverte. Les demandeurs sont uniquement sur invitation et sont pris en compte sur une base continue. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le [site Web](#).

**7. De quelle manière les entreprises à but lucratif recevront-elles les fonds? Cela se fait-il sous forme de paiement au titre des services? Le financement comprend-il les taxes?**

Les entreprises à but lucratif recevront les fonds par virement bancaire une fois qu'un accord de projet ou une entente de subvention aura été signé.

Le financement peut couvrir les taxes, toutefois cela dépend du type de taxe et si celle-ci est requise pour exécuter le projet. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les coûts admissibles, y compris les taxes, veuillez consulter la directive sur les coûts de Grands Défis Canada.

**8. Quels sont les coûts autorisés dans le budget de la proposition?**

Pour les coûts admissibles et les exemples, veuillez vous reporter à la section 5.1 de la demande de propositions du Programme mondial de santé mentale. Pour plus de renseignements sur les coûts admissibles et non admissibles, veuillez vous référer à notre [directive sur les coûts](#).

**9. Y a-t-il des coûts obligatoires qui doivent être inclus dans le budget?**

Oui. Un total de 7 000 CAD doit être inclus dans le budget pour couvrir les frais de déplacement d'un membre de l'équipe de projet qui assistera à une réunion de la communauté de la santé mentale mondiale de Grands Défis Canada par an.

**10. Y a-t-il des restrictions sur les coûts indirects?**

Oui. Les innovateurs ont droit à des coûts indirects, soit 10 % de tous les coûts directs. Les coûts indirects sont des coûts qui ne peuvent être directement rattachés à une activité spécifique du projet.

Les innovateurs doivent facturer les coûts de manière cohérente en tant que coûts indirects ou directs et ne doivent pas facturer deux fois ou de manière incohérente le même coût, ou les mêmes catégories de coûts, comme étant les deux. Une liste d'exemples de coûts qui pourraient être considérés comme indirects dans le cadre du projet de l'innovateur se trouve dans notre [directive sur les coûts](#).

## 11. Quel taux de change doit-on utiliser pour remplir le tableau budgétaire?

Nous recommandons le convertisseur [Oanda](#).

## Innovation intégrée et durabilité

### 1. Quelle est votre définition du terme « innovation »?

Il s'agit d'une idée novatrice qui traite des obstacles essentiels précis dont la suppression permettrait de résoudre un problème de santé et/ou social important chez les populations mal desservies des pays à revenu faible ou intermédiaire. Il peut s'agir de transformer la façon dont un défi est relevé, d'accroître l'échelle et la durabilité d'une intervention fondée sur des preuves, d'améliorer l'impact des ressources par unité en créant une solution de rechange plus efficace, ou de mettre en place une intervention fondée sur des preuves pour de nouvelles populations/de nouveaux contextes. Les innovations doivent appliquer les axes scientifiques/technologiques, sociaux et/ou commerciaux de l'innovation intégrée.

### 2. Qu'est-ce que l'innovation intégrée? Pouvez-vous donner des exemples pour chacun des trois axes de l'innovation intégrée?

L'innovation intégrée est l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale pour concevoir des solutions à des défis complexes. Cette approche ne néglige pas les avantages propres à chaque forme d'innovation, mais fait plutôt ressortir les puissantes synergies que peut engendrer la combinaison de ces trois formes d'innovation. L'Innovation intégrée reconnaît que les innovations scientifiques/technologiques ont plus de chance d'être déployées, d'avoir un impact à l'échelle mondiale et d'être durables si, dès le départ, elles sont développées parallèlement à des innovations sociales et commerciales appropriées.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la [page Introduction à l'innovation intégrée](#) et le [carnet de travail sur l'innovation intégrée](#) de Grands Défis Canada.

Veuillez vous référer au [Guide de ressources](#) pour obtenir des exemples de chacun des trois axes de l'innovation intégrée.

### 3. Comment définissez-vous la « validation de principe »?

Veillez consulter le [Guide de ressource](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont le programme de santé mentale dans le monde définit la validation de principe.

### 4. De quelle manière déterminez-vous le caractère durable d'une innovation proposée?

Durable signifie que le projet aura les ressources nécessaires pour se poursuivre une fois que le financement de Grands Défis Canada aura pris fin. Grands Défis Canada s'attend à ce que les innovations financées les plus fructueuses soient éventuellement déployées à l'échelle dans le cadre de partenariats, avec le secteur privé, le secteur public ou une combinaison des deux, et que le déploiement soit effectué dans le but de produire un impact significatif sur la santé des populations non desservies ou mal desservies dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Nous recherchons des innovations durables pouvant être déployées à l'échelle et des équipes de projet disposées à les mettre en œuvre. Votre déploiement clair vers la mise à l'échelle doit tenir compte des éléments suivants :

- L'état de l'infrastructure locale
- Les forces sociales, politiques et économiques
- La capacité de l'organisation et de ses responsables.
- Le financement et les sources de revenus disponibles
- Les autres obstacles éventuels au déploiement à l'échelle

Veillez consulter la section 2.7 de la demande de propositions pour obtenir de plus amples renseignements.

## Propriété intellectuelle et accès aux données

### 1. Quelles sont les incidences en matière de propriété intellectuelle des projets financés après leur mise en œuvre réussie? La PI de l'innovation que nous créons doit-elle être partagée avec d'autres organisations après une mise en œuvre réussie?

Les candidats retenus conservent les droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues, y compris les droits qui découlent des résultats des projets financés. Les candidats retenus devront s'engager à se conformer à la stratégie de partage et d'accès pour l'impact de Grands Défis Canada, à élaborer un plan d'accès pour rendre leurs innovations véritablement accessibles aux bénéficiaires cibles dans les PRFI, c'est-à-dire disponibles largement et rapidement à des coûts raisonnables dans le contexte et à signer un accord de partage et d'accès pour l'impact avec Grands Défis Canada, conformément aux principes directeurs, applicables aux solutions novatrices et aux résultats des projets soutenus dans le cadre de ce programme. Vous devrez également élaborer un plan de diffusion pour partager les connaissances (données) générées par le projet de façon significative. L'accord de partage et d'accès pour l'impact peut fournir à Grands Défis Canada une licence perpétuelle non exclusive des droits de propriété intellectuelle pour les

innovations soutenues (y compris la propriété intellectuelle d'amont) et/ou un accord pour la distribution et la fourniture de produits, dans chaque cas permettant à Grands Défis Canada et à ses sous-titulaires de licence de mettre en œuvre et de diffuser des produits, des processus, des connaissances ou des solutions dans les pays à revenu faible ou intermédiaire dans lesquels les candidats ou leurs partenaires sont incapables de parvenir à une accessibilité significative.

GDC peut également acquérir une licence perpétuelle sur les connaissances (données) générées par le projet. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la section 5.4 de la DP. En outre, Grands Défis Canada et le gouvernement du Canada obtiendront une licence (également à perpétuité) pour les documents du projet ou les documents que vous pouvez soumettre dans le cadre de vos obligations en matière de rapports et qui sont utilisés pour définir le projet. Dans tous les cas, cependant, vous demeurerez propriétaire de la PI de l'innovation financée et des connaissances générées par le projet.

**2. Les droits d'accès aux données par GDC sont-ils indéfinis ou s'appliquent-ils aux données générées uniquement pendant l'étape de validation de principe du financement?**

La licence de documents de projet de Grands Défis Canada et du gouvernement du Canada devrait être perpétuelle, mais seulement pour les documents diffusés durant le projet. La licence de données de Grands Défis Canada devrait être perpétuelle, mais seulement pour les connaissances générées ou recueillies au cours du projet.

## **Soumission de la demande**

**1. Que dois-je faire pour soumettre une demande?**

Si le chef de projet possède déjà un compte sur Fluxx, il doit l'utiliser. Sinon, les demandeurs doivent créer un compte en utilisant le lien suivant : [Créer un compte](#) Une fois que vous avez créé un compte, veuillez prévoir jusqu'à trois (3) jours ouvrables pour que Grands Défis Canada traite vos informations.

Une fois vos informations traitées, vous recevrez par courriel les identifiants de connexion pour accéder à Fluxx (<https://gcc.fluxx.io>) où se trouve le modèle de demande. Vous devrez saisir et soumettre les réponses aux questions de la demande par le biais de ce modèle. Veuillez noter que vous pouvez sauvegarder et revenir à une demande (pour la modifier, la compléter) jusqu'au moment où vous la soumettez.

**2. Que se passe-t-il si je rencontre des problèmes techniques lors de la soumission de ma demande via Fluxx?**

Veuillez soumettre un billet à l'équipe d'assistance au <https://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/> sans oublier de décrire la nature du problème. **Veuillez inclure votre numéro de demande.**

Veillez à vous donner suffisamment de temps pour soumettre votre demande avant la date limite. TOUS les demandeurs DOIVENT s'inscrire à leur compte Fluxx au plus tard le 23 novembre 2021 à 12 h HNE (17 h TUC). Si vous avez communiqué avec l'équipe d'assistance avant le 23 novembre 2021 et que le problème n'a pas été résolu avant le 25 novembre à 17 h HNE (4 h TUC), veuillez faire un suivi en soumettant un billet à l'équipe d'assistance au <https://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>.

TOUTES les demandes doivent être reçues dans Fluxx au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 12 h HNE (17 h TUC). Les demandes reçues après cette date ne seront PAS prises en compte.

### **3. Comment accéder à l'application en français?**

Lors de la création d'un compte Fluxx (ou de l'accès à un compte existant), il vous sera demandé de sélectionner votre « langue préférée ». Le formulaire de demande s'affichera alors dans la langue sélectionnée (anglais ou français). Vous pouvez changer votre langue préférée à tout moment en modifiant les paramètres de votre compte (en cliquant sur l'icône en forme d'engrenage en bas à gauche). Vous pouvez, en toute sécurité, changer de langue à tout moment sans perdre les réponses déjà saisies dans le formulaire.

### **4. Puis-je faire ma demande dans une autre langue que l'anglais ou le français?**

Non. Les demandes dans toute autre langue seront rejetées sans examen.

### **5. Existe-t-il un modèle pour la proposition écrite? Je souhaite connaître la limite de caractères et les autres exigences avant de me lancer.**

Vous trouverez un lien sur le site Web (lien). Vous NE POUVEZ PAS soumettre votre demande en utilisant le modèle par courriel. SEULES les demandes soumises dans Fluxx seront acceptées.

Les demandeurs disposant d'un compte Fluxx fonctionnel et d'un accès à Fluxx (<https://gcc.fluxx.io>) peuvent également consulter les questions de la demande et les limites de caractères via le portail Fluxx. Veuillez noter que vous pouvez sauvegarder et revenir à une demande (pour la modifier, la compléter) jusqu'au moment où vous la soumettez.

### **6. Des lettres de recommandation de partenaires ou de collaborateurs sont-elles nécessaires pour cette demande?**

Non. Il n'y a pas d'obligation à cet égard.

### **7. Devrai-je fournir des renseignements ou des documents supplémentaires en plus de la demande en ligne?**

Aucune information supplémentaire n'est requise au moment de la demande, mais les demandeurs retenus peuvent être invités à fournir des preuves, notamment la preuve du statut de société.

**8. Puis-je soumettre ma demande par courriel?**

Non. Les propositions soumises par courriel ne seront pas prises en considération. Seules les demandes soumises dans le portail Fluxx (<https://gcc.fluxx.io>) seront examinées.

**9. Puis-je parler directement à un membre de l'équipe qui peut répondre aux questions qui ne sont pas abordées sur le site Web, soit en se rencontrant ou avec un appel téléphonique?**

Compte tenu du volume de demandes que nous recevons, nous ne sommes pas en mesure d'avoir des entretiens individuels avec les demandeurs. Afin de maintenir un processus équitable, nous demandons aux gens de soumettre leurs questions par courriel à [globalmentalhealth@grandchallenges.ca](mailto:globalmentalhealth@grandchallenges.ca).

**10. Dans les directives de demande pour l'appel d'offres sur la santé mentale mondiale des jeunes, il est indiqué que les demandeurs doivent demander et obtenir l'approbation de leurs organisations ou institutions affiliées avant de soumettre leur demande. Sous quelle forme cette autorisation devrait-elle être accordée?**

Vous devez obtenir l'approbation de votre institution avant de soumettre votre demande, mais il n'y a pas de formulaire ou de signature à remplir au moment de la demande. Si une subvention est accordée, certains documents peuvent être demandés à ce moment-là.

## **Surveillance et évaluation**

**1. Dois-je disposer d'un système de suivi et d'évaluation pour l'innovation que je propose?**

Oui. Les propositions doivent être assorties d'un système de suivi et d'évaluation permettant de quantifier clairement les effets sur la santé mentale et le bien-être, d'identifier les lacunes et de maximiser l'impact.

Les plans de collecte de données doivent permettre de suivre l'utilisation, l'accès et l'impact de votre innovation, ainsi qu'un aperçu de la manière dont vous évalueriez les résultats au cours de la durée de vie de votre projet et mesureriez les résultats. Les innovateurs doivent faire état des indicateurs de l'annexe B de la demande de propositions permettant de démontrer leur succès.

**2. Existe-t-il des outils en particulier que nous devons utiliser pour mesurer l'impact?**



Grand Défis Canada fait partie d'un groupe de bailleurs de fonds qui travaillent à l'utilisation de mesures communes en santé mentale. Dans le cadre de cette initiative, nous demandons que tous les projets utilisent les mesures requises, également répertoriées sur le site Web de [l'Alliance internationale des commanditaires de la recherche en santé mentale](#) [International Alliance of Mental Health Research Funders] (IAMHRF) selon ce qui s'applique le mieux au projet en question.

Tous les outils mentionnés sont accessibles gratuitement en ligne et peuvent être utilisés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les projets peuvent également utiliser des mesures supplémentaires créées localement.

Les résultats finaux sur lesquels se concentre le programme de démarrage pour les jeunes concernant la santé mentale mondiale sont le nombre de vies améliorées. Plus précisément, l'évolution des notes dans au moins un des domaines suivants :

- Bien-être
- Résilience
- Niveau de fonctionnement
- Gravité des symptômes

Veuillez vous référer à l'annexe B de la demande de proposition pour plus d'informations.

**3. Mon groupe ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour mesurer adéquatement l'impact de l'innovation que nous proposons. Est-il possible de demander un soutien supplémentaire dans ce domaine?**

Nous mettons en relation les organisations menées par des jeunes<sup>1</sup> ayant besoin d'aide pour mesurer les résultats avec un spécialiste indépendant. Vous pouvez réclamer ce soutien dans la demande, mais vous devrez réserver 15 000 CAD dans votre budget. Les fonds non utilisés peuvent être reversés aux coûts de programmation.

**4. Comme l'indique la demande de propositions, l'accent est mis sur la connaissance de la santé mentale ainsi que sur la prestation de services. En quoi les mesures des résultats prioritaires pourraient-elles correspondre à des projets qui mettent l'accent sur l'amélioration des connaissances en matière de santé mentale? Il semble peu probable que - dans un aussi court délai - les programmes de connaissance de la santé mentale permettent d'apporter des changements mesurables pour les jeunes au niveau des résultats prioritaires donnés.**

Nous nous attendons à ce que les projets axés sur la connaissance de la santé mentale soient conçus pour offrir un niveau d'engagement avec les jeunes visés qui peut être

---

<sup>1</sup> Pour qu'une organisation soit considérée comme étant menée par des jeunes, cinquante pour cent (50 %) ou plus des personnes occupant ses postes de direction clés doivent être âgées de 35 ans ou moins.

clairement lié aux résultats prioritaires énumérés dans la demande de propositions, en particulier le bien-être et/ou la résilience.

**5. Nous disposons d'un instrument de mesure local pour mesurer les résultats chez les participants. Cet outil doit-il être formellement validé pour être utilisé?**

Vous êtes tenu de mesurer au moins un ou plusieurs des résultats prioritaires énumérés dans la demande de propositions afin de faire la preuve de l'amélioration des conditions de vie. Les outils de mesure requis/recommandés pour ces résultats sont énumérés à l'annexe B de la DP. Vous pouvez utiliser des outils supplémentaires qui ont été validés dans votre contexte, le cas échéant. Vous pouvez également mesurer d'autres résultats en matière de santé mentale (en plus des résultats prioritaires pour le programme de santé mentale dans le monde) en utilisant des instruments validés localement.

**6. Que pouvons-nous attendre de la plateforme d'apprentissage sur la santé mentale mondiale?**

Les mentors de la plateforme d'apprentissage de santé mentale dans le monde et les spécialistes dans le domaine de la santé mentale et des systèmes d'innovation fourniront un soutien technique aux équipes de projet que nous finançons. La plateforme d'apprentissage de santé mentale dans le monde sera une ressource réactive pour maximiser l'impact des projets de santé mentale dans le monde et pour stimuler l'impact collectif du programme de santé mentale dans le monde.

Plus précisément, la plateforme d'apprentissage de santé mentale dans le monde :

- Soutient les projets dans le cadre du programme de santé mentale mondiale afin d'obtenir des impacts durables, y compris le mentorat et le soutien individuel. Recueille les leçons et les pratiques exemplaires issues de la vaste communauté de la santé mentale mondiale afin d'améliorer le succès des innovations du programme et d'informer l'ensemble de la communauté d'apprentissage.
- Contribue au suivi et à la diffusion de l'impact individuel et collectif des innovations dans la santé mentale mondiale pour la communauté et les parties prenantes externes concernées.
- Soutient les organisations dirigées par des jeunes pour développer des processus et des cadres permettant de mettre en œuvre des projets avec succès.

## **Processus d'examen**

**1. Quel est le processus d'examen?**

Toutes les demandes seront soumises à un processus d'examen en trois étapes : Examen d'admissibilité, examen de l'innovation et examen externe par les pairs.

**2. Le processus de sélection utilisera-t-il un examen par les pairs ou par les champions pour évaluer les soumissions à l'appel d'offres pour la santé mentale mondiale?**

Toutes les propositions passent par un processus d'examen en plusieurs étapes avant que le Conseil d'administration de Grands Défis Canada ne prenne une décision finale de financement. Le processus d'examen comprend une vérification de l'admissibilité, une vérification interne de l'innovation et un examen externe par les pairs. Veuillez vous reporter aux sections 3.3 et 3.4 de la demande de propositions pour plus de détails sur le processus.

**3. Les demandeurs seront-ils informés s'ils sont rejetés au cours du processus de sélection et d'examen?**

Oui, à chaque étape du processus de sélection et d'examen, les demandeurs seront informés si leur demande est retenue ou non, et recevront un bref commentaire dans la mesure du possible.

**4. Les demandeurs retenus continueront-ils à entreprendre des activités d'engagement du public après avoir obtenu la subvention?**

Oui, Grands Défis Canada a l'intention de travailler avec les boursiers retenus pour mettre en valeur leur travail et leurs réussites.

## Dates limites de demande

**1. Quand la décision de financement sera-t-elle annoncée?**

Le calendrier des principales échéances est présenté ci-dessous, conformément à la demande de propositions :

Dates importantes	Événement
<b>23 novembre 2021 à 12 h HNE (17 h TUC)</b>	<b>Date limite pour <a href="https://gcc.fluxx.io">ouvrir un compte Fluxx (https://gcc.fluxx.io)</a></b>  Remarque : Si vous avez <b>déjà</b> fait une demande, vous avez déjà un compte. Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et obtenir un accès immédiat au portail. Il vous suffit de cliquer sur le lien <a href="#">Créer ou réinitialiser le mot de passe</a> .
<b>1<sup>er</sup> décembre 2021 à 12 h HNE (17 h TUC)</b>	<b>Date limite de soumission de demande</b>
<b>Avril 2022</b>	<b>Notification d'approbation ou de rejet</b>

Avril – septembre 2022	Négociation du financement
Juin – septembre 2022	Date prévue pour le début du projet

## Ressources

### Y a-t-il des ressources d'application que vous pouvez partager?

Nous encourageons vivement d'utiliser les ressources suivantes lors de la préparation d'une demande :

- [Guide de ressources - définitions](#)
- [Innovation pour la santé mentale mondiale](#)
- [Innovations et résultats de Grands Défis Canada](#) : Base de données consultable des innovations antérieures et actuelles financées par tous les programmes de Grands Défis Canada.
- [Ressources pour innovateurs](#) : Liste des politiques pertinentes de Grands Défis Canada.
- [Innovation intégrée et cahier d'exercices](#) : Guide pour comprendre l'approche de Grands Défis Canada en matière d'innovation.

## Questions additionnelles

D'autres questions peuvent être envoyées à [globalmentalhealth@grandchallenges.ca](mailto:globalmentalhealth@grandchallenges.ca). Pour plus d'informations sur le programme de santé mentale mondiale, veuillez vous référer à notre [site Web](#).